



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

EDF

Question écrite n° 104119

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la situation des clients d'EDF en qualité de professionnels. Il semble que depuis 2009 ces clients, quand bien même ils adressent le règlement de leur facture par chèque au plus tard le jour de la date limite de paiement indiqué sur la facture, se voient infliger une pénalité de 30 euros pour paiement tardif. Il semble qu'il s'agisse là d'un changement de comportement d'EDF, sans que les clients aient donné leur accord pour ce changement. Il souhaite l'interroger sur les informations qu'il possède, et connaître son analyse de ce type de situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104119

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3283

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)